



Val de Reuil le 28/05/2021

Monsieur Le Directeur de l'Administration des Services Pénitentiaires,

Le 16/04/2021, notre hiérarchie nous a informés des directives retenues concernant la répartition des effectifs des CPIP dans les services, nous tenions à porter à votre connaissance l'impact d'une telle décision sur notre antenne.

Nous sommes actuellement 15 CPIP dont un agent CPIP placé et un agent contractuel, tous deux avec une fin de contrat le 31/08/2021. Cet effectif nous permet, aujourd'hui, une prise en charge de qualité tentant de répondre aux directives des RPO et REP.

Nous travaillons dans le plus grand Centre de Détention d'Europe, actuellement, 729 détenus sont incarcérés sur deux divisions. Cette répartition sur deux espaces de travail et le nombre de détenus nous imposent de collaborer avec deux Juges d'Application des Peines et de multiplier les instances. Nous devons préparer chaque mois, les dossiers pour les passages en débat contradictoire, à savoir 3 débats contradictoires et un Tribunal d'Application des Peines, 1 CAP LSC, 4 CAP pour les permissions de sortir et 2 CAP pour les RPS.

Nous sommes aussi amenés à participer mensuellement, à 7 Commissions d'Application des Peines, 4 CPU Ordinaires, 1 CPU Classement, 2 CPU Radicalisation, 2 CPU arrivants, 4 CPU PEP, 1 CPU UVF/Salons familiaux et 1 CPU ESAT. Cette organisation en deux divisions multiplie les interlocuteurs avec les équipes soignantes, les équipes d'encadrement, le personnel de surveillance..., soit a minima 63 heures de présence mensuelle des agents aux différentes instances.

Par ailleurs, pour répondre aux RPO, un pôle évaluation a été mis en place depuis 4 ans et nous conduit à participer chaque mois, à 2 CPI évaluation, 1 CPI complexe et 2 CPI affectation. Ces instances nécessitent la présence de tous les agents présents dans chaque pôle et représentent de nouveau 63h00 de présence mensuelle des agents.

L'ensemble de ces instances représente donc tous les mois l'équivalent de 0,87 ETP.

A cela s'ajoutent les différents champs transversaux (culture, CVI, prévention routière, ESAT, maintien des liens familiaux, visiteurs de prison, sport, préparation à la sortie, tutorat première et deuxième année...).

Au vu des différents profils des publics accueillis (radicalisés, AICS, longues peines, RCP, courtes peines, ESAT ...) et de notre volonté de diversifier notre prise en charge, nous œuvrons aussi pour la mise en place de différentes actions collectives. Ainsi, nous proposons un dispositif de médiation équine, de la médiation animale, un parcours sortant, un programme parcours, un projet d'action d'égalité Homme / Femme, un PPRV, un PPR, de la justice restaurative, un Programme RESPIRE. Ces projets nécessitent des temps de préparation, de conception, d'animation et d'évaluation. Tout n'a pas pu être mis en place dernièrement, en raison de la crise sanitaire, mais d'ores et déjà plusieurs professionnels sont formés, ont réfléchi à la mise en place de ces groupes. Une diminution des effectifs ne nous permettra pas de porter tous ces projets pourtant importants pour individualiser le Parcours d'Exécution des Peines de chaque détenu.

Si demain les effectifs des CPIP sont revus à la baisse, nous ne pourrions pas assurer les prises en charges collectives, importantes pour chaque détenu.

Persuadés que nous jouons un rôle important pour prévenir la récidive, nous, CPIP Syndiqués et non syndiqués, à l'unanimité, croyons à votre bon sens pour revoir cette orientation.

Alip de Val de Reuil